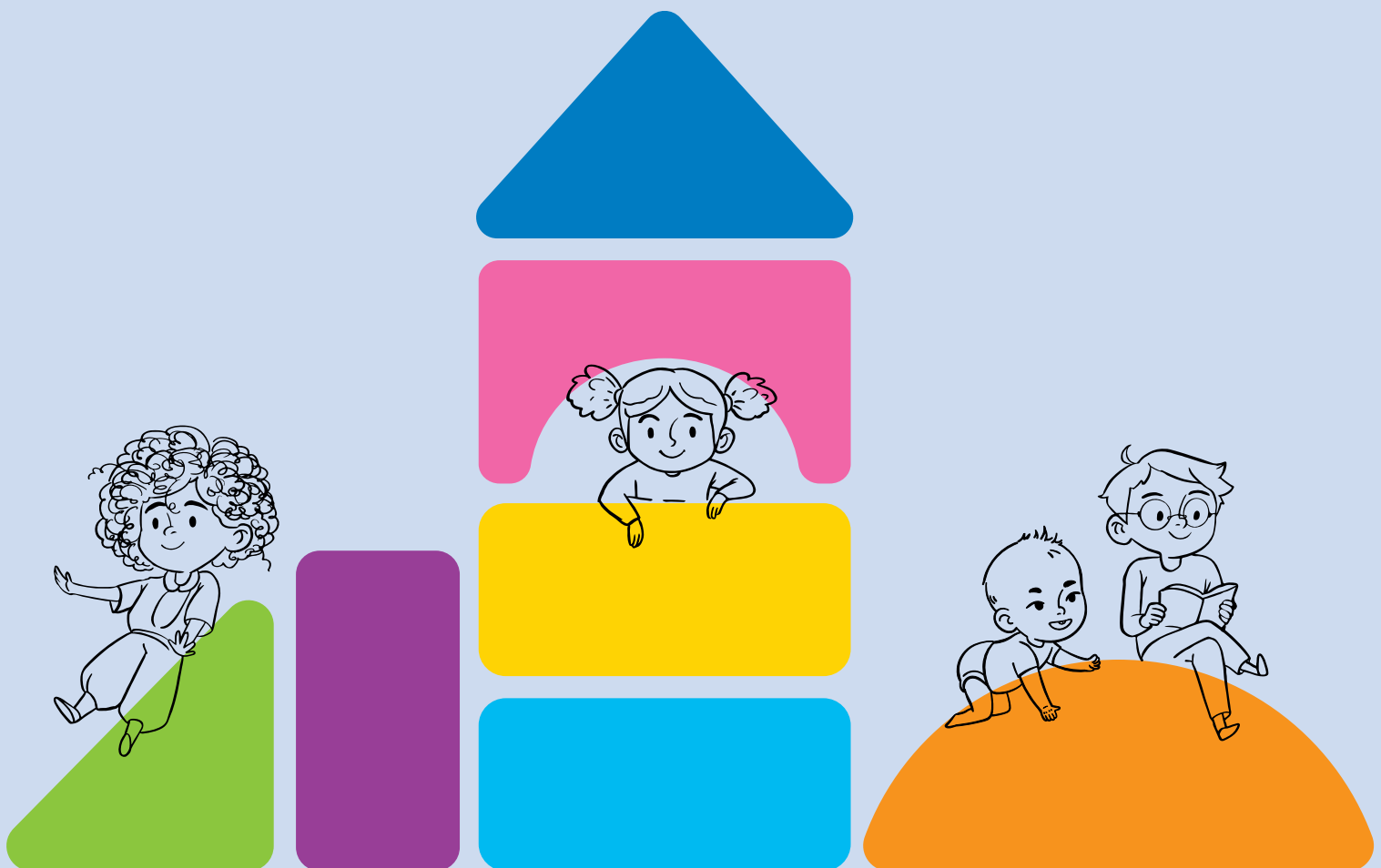


Conférence mondiale sur l'éducation et la protection de la petite enfance

L'éducation commence tôt

Progrès, défis et perspectives

RÉSUMÉ ANALYTIQUE



Résumé analytique

Lorsqu'ils sont en bonne santé, se sentent en sécurité et apprennent dans de bonnes conditions durant leurs premières années, les enfants sont plus à même d'atteindre leur plein potentiel en grandissant, et de participer efficacement à la vie économique, sociale et civique une fois arrivés à l'âge adulte. Aussi considère-t-on l'éducation et la protection de la petite enfance comme des instruments pour promouvoir l'équité et la justice sociale, une croissance économique inclusive et un développement durable.

Divers travaux de recherche et éléments de preuve appuient cette affirmation et font de l'apprentissage précoce un sujet central des discussions au niveau mondial, autant qu'une priorité des gouvernements. Les travaux de recherche en neuroscience ont démontré que l'environnement influe sur la structure du cerveau : selon leur nature, les premières expériences de la vie d'un enfant peuvent fournir une base solide ou fragile à son apprentissage, son développement et ses comportements ultérieurs. On a, par ailleurs, constaté que les programmes préscolaires se soldaient par un meilleur retour sur investissement que les programmes pour adolescents et adultes. Enfin, les sciences de l'éducation ont montré que la participation aux programmes d'éducation et de protection de la petite enfance permettait de mieux préparer les enfants à l'école et réduisait l'écart entre les enfants socialement favorisés et défavorisés en début de scolarité.

Du point de vue des droits de la personne, le développement d'un apprentissage précoce de qualité est un vecteur déterminant pour réaliser le droit à l'éducation et promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie. L'objectif de développement durable (ODD) 4 énonce que des programmes d'éducation et de protection de la petite enfance bien conçus, pourraient constituer un facteur important de préparation à l'éducation de base et l'un des moyens les plus efficaces d'offrir à tous des perspectives d'apprentissage sur un pied d'égalité tout au long de la vie. Or, l'enseignement préscolaire n'était obligatoire que dans 22 % des États membres des Nations Unies en 2021, dont seulement 45 % dispensaient au moins un an d'enseignement préscolaire gratuit, selon les rapports publiés. Seuls 46 pays ont inscrit l'enseignement pré-primaire gratuit et obligatoire dans leur législation.

Progrès globaux accomplis dans la participation à l'éducation et à la protection de la petite enfance

On observe à travers le monde des progrès considérables dans la réalisation d'une éducation et d'une protection de la petite enfance inclusives et de qualité supérieure. À l'échelle mondiale, le taux brut de scolarisation (TBS) dans l'enseignement préscolaire est passé de 46 à 61 % entre 2010 et 2020. Le taux net de scolarisation ajusté global pour la participation à l'apprentissage organisé un an avant l'âge officiel d'entrée à l'école primaire a également augmenté pour atteindre 75 % en 2020. Cependant, dans les pays à revenu faible et intermédiaire de la tranche inférieure, moins de deux enfants sur trois suivent un enseignement organisé un an avant l'âge officiel d'entrée au primaire. L'écart de participation moyen entre le quintile des familles les plus riches et le quintile des familles les plus pauvres est de 48 %. En outre, la proportion d'enfants bénéficiant d'un environnement familial positif et stimulant reste particulièrement faible, à seulement 64 %. Le principal défi demeure la réduction des profondes disparités régionales. En Afrique subsaharienne, seuls quatre enfants sur dix bénéficient d'un environnement d'apprentissage familial positif et stimulant. Cette proportion est de neuf sur dix en Europe et en Amérique du Nord.

Effets de la pandémie de COVID-19

Dans un contexte d'essoufflement des progrès relatifs à l'indicateur 4.2 des ODD, la pandémie de COVID-19 a exacerbé la crise de l'éducation et de la protection de la petite enfance. On considère que les jeunes enfants sont le groupe le plus touché par la pandémie. Leur famille immédiate en a subi les conséquences et, en raison des restrictions de mobilité et des confinements, ils ont souvent été privés de services essentiels qui favorisent leur bonne santé, leur apprentissage et leur bien-être psychosocial. En l'absence de programmes d'apprentissage organisé, la préparation de certains enfants à l'éducation de base est lacunaire.

L'éducation et la protection de la petite enfance figurent précisément parmi les conditions préalables

à la réalisation du droit inaliénable d'apprendre et de s'épanouir. En particulier, l'accès à l'éducation préscolaire est un tremplin pour l'acquisition de compétences de base telles que la lecture, l'écriture, le calcul et l'apprentissage socio-émotionnel. Pourtant, environ 53 % des enfants des pays à revenu faible ou intermédiaire ne peuvent pas lire et comprendre une histoire simple à l'âge de 10 ans. C'est dans les défaillances de l'éducation et de la protection de la petite enfance, censées pourtant préparer les enfants à l'école, que résident les causes des carences d'apprentissage.

Enseignants et personnel responsable de l'éducation et de la protection de la petite enfance

Les appels en faveur de l'instauration d'une éducation et d'une protection de la petite enfance de meilleure qualité se multipliant, la pénurie d'enseignants et la nécessité de valoriser leurs compétences font l'objet d'une attention croissante. Le nombre d'enseignants ayant reçu au moins la formation pédagogique minimale, tant initiale que continue, est passé de 68 à 80 % entre 2010 et 2020. On estime qu'il faut 9,3 millions d'enseignants à temps plein supplémentaires dans les services d'éducation et de protection de la petite enfance pour atteindre la cible 4.2 des ODD d'ici à 2030. Les enseignants et le personnel responsables de l'éducation et de la protection de la petite enfance sont moins susceptibles que les enseignants du primaire et du secondaire d'avoir reçu une formation accréditée et plus susceptibles d'avoir rejoint la profession à l'issue de parcours diversifiés. Si la plupart des États membres ont fixé des exigences de qualification pour les enseignants de l'éducation et de la protection de la petite enfance, leurs conditions de travail et leur progression de carrière ne bénéficient pas d'une telle attention. Le statut social dévalorisé, le faible niveau de rémunération et la précarité de l'emploi des enseignants et du personnel responsable de l'éducation et de la protection de la petite enfance compliquent le recrutement et la rétention d'éducateurs de la petite enfance qualifiés, et entraînent des pénuries ainsi que des taux d'attrition élevés.

Politiques, gouvernance et financement

De nombreux pays considèrent l'éducation et la protection de la petite enfance comme une composante

essentielle de la solution à divers défis, notamment en matière d'apprentissage, d'inclusion et de cohésion sociales, de croissance économique et de développement durable. Parmi les 209 pays sondés, 150 ont défini des objectifs de participation à l'enseignement préscolaire. La proportion de pays qui surveillent les taux de participation à l'enseignement pré-primaire devrait passer de 75 % en 2015 à 92 % en 2025 et 95 % en 2030. À l'échelle mondiale, le taux de participation à l'enseignement pré-primaire devrait dépasser 90 % d'ici à 2030, mais les disparités régionales persisteront. Les taux de participation devraient dépasser 95 % en Asie centrale et du Sud, en Asie de l'Est et du Sud-Est, ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes, alors qu'ils n'atteindront que 77 % en Afrique subsaharienne et 73 % en Afrique du Nord et en Asie occidentale.

Quels sont les obstacles à la transformation des systèmes d'éducation et de protection de la petite enfance ?

La fragmentation des politiques : Dans de nombreux pays, les politiques et services d'éducation et de protection de la petite enfance sont fragmentés et ne tirent pas parti des approches pangouvernementales et pansociétales pour répondre aux besoins et veiller au respect des droits des familles et de leurs jeunes enfants. Les plus concernés sont les gouvernements nationaux dont les ressources, les capacités institutionnelles et la gouvernance sont fragilisées. L'inadéquation des données compromet la mesure des progrès et des régressions. De nombreux pays ne disposent pas de données de base telles que les taux d'inscription ou le nombre d'éducateurs qualifiés.

Le manque de services publics : Dans de nombreux contextes, la pénurie de services publics combinée à la croissance de la demande a fait croître l'offre non étatique d'éducation et de protection de la petite enfance et entraîné la promulgation de lois conférant aux acteurs privés un rôle influent dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques. Ainsi, il peut arriver que les acteurs non étatiques représentent une large proportion des places disponibles dans l'enseignement pré-primaire. En 2000, 28 % des enfants d'âge pré-primaire étaient inscrits dans des établissements privés dans le monde, et ce chiffre est passé à 38 % en 2020 – des taux supérieurs à ceux de l'enseignement primaire (19 %) et secondaire (28 %).

La réglementation insuffisante du secteur : La plupart des pays ne disposent pas de réglementations et de normes concernant spécifiquement l'éducation et la protection de la petite enfance. Les réglementations ne définissent généralement pas de mécanisme d'assurance qualité et celles qui le font ont tendance à négliger les résultats. Dans de nombreux contextes, les cadres réglementaires disponibles ne couvrent pas tous les prestataires non étatiques et toutes les populations cibles.

Le sous-financement chronique : En moyenne, 6,6 % des budgets de l'éducation aux niveaux national et infranational ont été alloués à l'enseignement préscolaire. Les pays à faible revenu investissent en moyenne 2 % de leur budget consacré à l'éducation dans l'enseignement préscolaire – bien moins que l'objectif de 10 % d'ici à 2030 préconisé par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

Comment surmonter de tels obstacles ?

Outre une prise de conscience réelle quant à la complexité sous-tendant l'élaboration et l'application des politiques d'éducation et de protection de la petite enfance, la transformation du secteur implique un volontarisme politique et une appropriation des thématiques à l'œuvre. Ces dix dernières années, diverses politiques et mesures de renforcement de la capacité des systèmes d'éducation et de protection de la petite enfance ont été mises en place pour mieux répondre aux demandes contextuelles. Certaines de ces politiques se concentrent sur les priorités suivantes :

Démocratiser et diversifier l'accès : À titre d'exemple, l'Ouzbékistan a créé *Kindergarten on Wheels*, un mécanisme innovant de prestation de services d'éducation et de protection de la petite enfance : des enseignants se rendent en bus dans des villages ruraux reculés qui avaient jusque-là un accès limité à l'éducation préscolaire. Les bus sont équipés de matériel pédagogique et ludique et incluent des installations d'hygiène (notamment des toilettes). Le Brésil et la Mongolie se distinguent par leurs stratégies d'extension probantes. Le cas du Brésil illustre l'importance de l'instauration d'un cadre juridique dans l'extension des services d'éducation et de protection de la petite enfance, quand celui de la Mongolie est l'exemple caractéristique d'une politique d'augmentation des investissements.

Améliorer la qualité et la pertinence : Les programmes d'études dans le secteur de l'éducation et de la protection de la petite enfance doivent couvrir différents aspects de l'apprentissage précoce et doter les enfants des connaissances, compétences et dispositions essentielles pour assurer une transition sans heurts vers l'éducation formelle. Il convient à ce titre de repenser la portée, l'ordre chronologique, l'équilibre et la pertinence des programmes d'études. Ce processus devrait d'abord impliquer une approche d'« apprentissage par le jeu » et doter les enfants de compétences de base en lecture, écriture, calcul et aspects socio-émotionnels qui leur permettent de commencer leur scolarité primaire dans les meilleures conditions. À mesure que s'éveille la conscience collective des impacts environnementaux du développement, dont le changement climatique est peut-être le plus alarmant, on attend de plus en plus des systèmes d'éducation et de protection de la petite enfance qu'ils préparent les enfants non seulement à l'éducation de base, mais aussi à l'adoption de nouveaux modes de vie qui protègent l'environnement. En outre, de solides arguments plaident en faveur de services d'éducation et de protection de la petite enfance qui promeuvent la compréhension interculturelle, le pluralisme, le respect de la diversité et des relations amicales, ainsi que la solidarité entre les nations et les groupes. Aussi l'éducation et la protection de la petite enfance devraient-elles promouvoir les valeurs, les attitudes et les compétences associées à la citoyenneté locale et mondiale. En Nouvelle-Zélande, le *Te Whāriki* illustre ce que peut être un cadre de programme d'études complet pour l'éducation et la protection de la petite enfance en organisant l'apprentissage et le développement des enfants en cinq volets : bien-être, sentiment d'appartenance, contribution, communication et exploration. Ces cinq axes sont alignés sur les compétences attendues dans le cadre du programme de l'enseignement primaire.

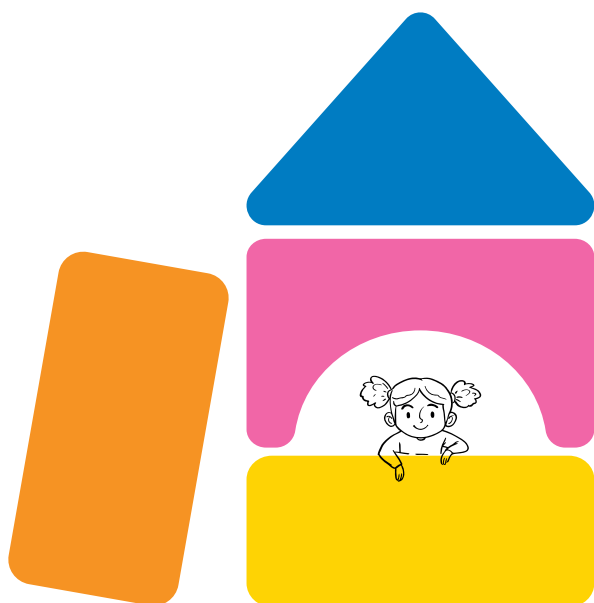
Faire des éducateurs et du personnel responsable de l'éducation et de la protection de la petite enfance une force transformatrice : Pour transformer l'éducation et la protection de la petite enfance, les éducateurs doivent être correctement préparés, accompagnés et autonomisés. La Chine offre un exemple de stratégie d'extension et d'amélioration qualitative. Le nombre d'enseignants et de membres du personnel dans l'éducation et la protection de la petite enfance y a triplé depuis 2010 et la proportion de ces enseignants ayant une formation spécialisée dans le domaine est passée

de 63 à 72 % entre 2011 et 2020. Pour transformer l'éducation et la protection de la petite enfance, la Chine a établi des normes professionnelles, étendu les programmes de préparation des enseignants du secteur, lancé des programmes de formation nationaux et augmenté la rémunération du personnel enseignant.

Améliorer la gouvernance et la participation des parties prenantes : On distingue généralement deux types de systèmes : les systèmes intégrés et les systèmes décentralisés. Singapour offre un exemple de système intégré : son Agence pour le développement de la petite enfance est placée sous l'égide du Ministère du développement social et familial tout en étant supervisée par le Ministère de l'éducation. L'Agence surveille la qualité des services d'éducation et de protection de la petite enfance, offre aux enseignants des possibilités d'apprentissage et sensibilise les parents à l'accompagnement du développement des enfants. Le Cambodge fournit pour sa part un exemple de système décentralisé. Sa gouvernance de l'éducation et de la protection de la petite enfance à plusieurs niveaux repose sur des départements gouvernementaux au niveau du pays, des provinces, des districts et des communes. Elle implique également l'élaboration de cadres de soutien pour la coopération avec les acteurs non étatiques. Le programme SmartStart mis en place en Afrique du Sud est un exemple de collaboration et de coordination multisectorielles entre les acteurs non étatiques et le Gouvernement central dans la prestation de services intégrés et inclusifs de développement des enfants vulnérables.

S'appuyer sur le financement pour encadrer le développement des programmes d'éducation et de protection de la petite enfance : Pour que les services d'éducation et de protection de la petite enfance soient abordables, les pays doivent renforcer le financement public. Les services d'éducation et de protection de la petite enfance dépendant de divers ministères, les États doivent définir des cadres de financement coordonnés, transparents et combinés à des procédures efficaces d'établissement de rapports et de reddition de comptes. Parmi les possibilités de financement innovantes figure l'affectation de ressources provenant d'activités économiques et d'autres sources. Ainsi, les Philippines, la Thaïlande et le Viet Nam ont instauré une « taxe sur le péché » pour l'achat de cigarettes, d'alcool et de jeux d'argent, dont les recettes financent des programmes et services d'éducation et de protection de la petite enfance au niveau national.

Créer des systèmes de suivi et d'évaluation du développement holistique de l'enfant : Des mesures systémiques d'amélioration de la disponibilité et de la fiabilité des données permettent un suivi efficace et rapide des programmes et des étapes du développement de l'enfant. Ainsi, l'*Australian Early Childhood Development Census* (enquête australienne sur le développement de la petite enfance) évalue à l'échelle du pays le niveau de développement des enfants avant leur entrée à l'école primaire. L'évaluation porte sur cinq domaines de développement : 1) **le bien-être physique et psychologique**, 2) **les compétences sociales**, 3) **la maturité émotionnelle**, 4) **les compétences linguistiques et cognitives en milieu scolaire**, et 5) **les compétences en communication et connaissances générales**.





unesco

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

L'éducation commence tôt

Progrès, défis et perspectives

Restez en contact

UNESCO
7, place de Fontenoy
75352 Paris, France



<https://on.unesco.org/wcece>



<http://www.wcece2022.org>



wcece@unesco.org

Suivez @UNESCO sur les médias sociaux

